

**MAIRIE DE FRANQUEVILLE**

Rue de La Petite Notre Dame  
27800 FRANQUEVILLE  
Tél : 09.64.40.87.36  
Fax : 02.32.44.84.29

PREFECTURE  
29 AVR. 2011  
BERNAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRANQUEVILLE

-----  
Séance du 08 avril 2011  
-----

Délibération N° 24/2011

L'an deux mil onze, le huit avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Franqueville, se sont réunis dans la salle des délibérations.

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la Délibération : 09

Date de la convocation : 30/03/2011

Date d'affichage : 30/03/2011

**Etaient présents** : Monsieur ROTROU Jean-Daniel, Mesdames BARETTE Laure, BOURDON Sandrine, CITERIN Monique, Messieurs BENEULT Jean-François, CROMBEZ Guillaume, LUDWIG Patrick, PETIT Eric et ROBIN Georges.

**Absente** : Madame THOUROULDE Sonia

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer

**OBJET DE LA DELIBERATION : Consultation sur le projet de SCOT**

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.121-1 et suivants, L.122-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne, et notamment l'article 2 alinéa 7 selon lequel les missions du Syndicat Mixte sont de « préparer, coordonner, mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre et assurer le suivi d'un schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de son territoire d'action »,

Vu l'arrêté du Préfet de l'Eure en date du 30 mai 2005 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territorial du Pays Risle-Charentonne,

Vu la délibération du Pays Risle-Charentonne en date du 4 janvier 2011 arrêtant une seconde fois le projet de SCOT du Syndicat Mixte du Pays, modifié à la suite du premier arrêt voté le 15 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'émettre un avis positif avec réserve sur le projet de SCOT du Pays Risle Charentonne, arrêté le 4 janvier 2011 par le Comité Syndical Mixte du Pays Risle-Charentonne.

Le Maire,



Jean-Daniel ROTROU